



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS PLACE LES BASSINS VERSANTS DE L'AUDOMAROIS ET DU DELTA DE L'AA, DU BOULONNAIS, DE LA LYS ET DE LA MARQUE-DEÛLE EN VIGILANCE SÉCHERESSE

Arras, le 21 mai 2025

Si le département du Pas-de-Calais a connu des précipitations exceptionnelles lors de l'hiver 2023-2024, la fin de l'hiver 2024-2025 et le début de printemps qui a suivi ont été marqués par des déficits pluviométriques importants. Ainsi, du 1^{er} février au 5 mai 2025, le bilan pluviométrique du Nord et du Pas-de-Calais est déficitaire de 63 % par rapport à la normale de cette période.

Ces faibles précipitations, couplées à des températures régulièrement plus chaudes que la normale pour cette saison, ont conduit à un assèchement superficiel des sols et à une baisse des débits des cours d'eau particulièrement marquée sur la partie nord du département. Les nappes, plus réactives dans la partie nord, tendent également vers des niveaux plus faibles que la normale de saison. Le seuil de vigilance, premier niveau de gravité qualifiant la sécheresse, est ainsi franchi sur plusieurs stations de référence du département.

Compte tenu de ces éléments et d'une sécheresse agricole qui s'installe, Laurent Touvet, préfet du Pas-de-Calais, a placé les bassins versants de l'Audomarois et du delta de l'Aa, les bassins versants côtiers du Boulonnais, le bassin versant de la Lys et les bassins versants de la Marque et de la Deûle en situation de vigilance « sécheresse ».

Il appelle les particuliers, les collectivités et les professionnels à réduire les usages de l'eau qui ne sont pas indispensables dans le but d'économiser la ressource en eau et de préserver les milieux naturels.

La modération des consommations d'eau de l'ensemble des usagers, domestiques, collectifs, industriels et agricoles permet, par la diminution des prélèvements dans le milieu naturel, de soulager la ressource et de retarder la prise de mesures de restriction.

Chaque geste compte. A titre d'illustration :

- 10 % d'économie en eau pour un ménage représentent 15 m³ d'eau consommés en moins sur une année. À l'échelle du Pas-de-Calais, cela représente 10 millions de mètres cubes, soit l'équivalent de 4 000 piscines olympiques.

Service départemental de la communication interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

- Une chasse d'eau qui fuit peut représenter 25 litres d'eau par heure, soit 220 m³ d'eau par an. Avec un prix moyen de l'eau dans le Pas-de-Calais de 4,6 €/m³, la perte financière engendrée par cette fuite représente 1 012 € par an. Une chasse d'eau économique, qu'il s'agisse d'un mécanisme à double chasse pré-réglé ou d'un mécanisme d'interruption, peut permettre d'économiser jusqu'à 65 % d'eau.

Le préfet du Pas-de-Calais et les services de l'État restent mobilisés pour suivre l'évolution de la situation et anticiper le risque de crise.

Toutes précisions peuvent être obtenues auprès de la direction départementale des territoires et de la mer :

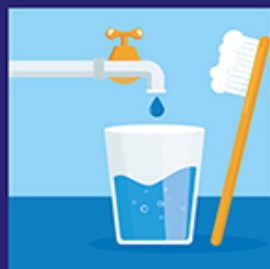
100, avenue Winston Churchill CS 10007 – 62022 Arras

Tél. : 03.21.22.90 53 – courriel : ddtm-sde@pas-de-calais.gouv.fr

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>

Pour économiser l'eau **chaque geste compte**

particuliers



A la maison

- 💧 Vérifiez régulièrement votre compteur d'eau et réparez les fuites
- 💧 Ne laissez pas couler l'eau inutilement
- 💧 Évitez de nettoyer façades, toitures et terrasses
- 💧 Lavez votre véhicule dans une station de lavage
- 💧 Faites tourner lave-linge et lave-vaisselle lorsqu'ils sont pleins, choisissez le mode « éco »
- 💧 Installez des équipements sanitaires économes en eau (chasse d'eau, mousseur, pomme de douche)

Au jardin

- 💧 Paillez le sol pour conserver l'humidité
- 💧 Récupérez l'eau de pluie ou de rinçage
- 💧 Évitez d'arroser les pelouses
- 💧 Arrosez tard le soir pour réduire l'évaporation
- 💧 Réduire le nombre d'arrosages
- 💧 Tenez compte de la pluie prévue ou déjà tombée



entreprises, collectivités

- 💧 Lutte contre les fuites de réseaux
- 💧 Limitez l'arrosage des terrains de sports, massifs et espaces verts
- 💧 Optimisez le processus de production
- 💧 Mettez en place des procédés économes en eau



agriculteurs

- 💧 Lorsque c'est possible, adaptez vos assolements
- 💧 Évitez d'arroser en dehors des cultures et en cas de vent fort
- 💧 Optimisez les apports d'eau (outils d'aide à la décision)
- 💧 Lutte contre les fuites sur le matériel et sur les réseaux

